



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

L'An deux mil dix-sept, le trente juin, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, à la Mairie, salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été donnée le vingt-trois juin deux mil dix-sept, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 29.

Etaient présents :

M. Yves ANDRÉ, Mme. Marie-France LE COZ, Mme. Nicole RIOUAT, M. Christophe LE ROUX, Mme. Josiane ANDRÉ, Mme. Pascale LE BOURHIS, M. Jérôme LEMAIRE, M. Marcel JAMBOU, M. Gérard VIALE, M. Guy DOEUFF, Mme. Patricia DELAUAUD, Mme. Marie-Josée TOULLEC, M. Bruno PERRON, Mme. Marie-Laure FALCHIER, M. Roger CARNOT, Mme. Eva COX, Mme. Christelle COUTHOUIS, M. Stéphane LE GUERER, M. Stéphane LE PADAN, Mme. Laurence ANSQUER, M. Michel LE GOFF, Mme. Denise DECHERF, M. Stéphane POUPON.

Etaient absents :

M. Guy LE SERGENT, excusé, qui a donné procuration à M. Christophe LE ROUX.

M. Sylvain DUBREUIL, excusé qui a donné pouvoir à Mme. Josiane ANDRÉ.

Mme. Anne-Marie QUÉNÉHERVÉ, excusée qui a donné pouvoir à Mme. Marie-Laure FALCHIER.

Mme. Martine PRIMA, excusée qui a donné pouvoir à Mme. Marie-Josée TOULLEC.

Mme. Christelle BESSAGUET, excusée qui a donné pouvoir à Mme. Christelle COUTHOUIS.

M. Arnaud TAËRON, excusé qui a donné pouvoir à Jérôme LEMAIRE

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yves ANDRE, Maire.

Le Conseil Municipal a choisi M. Jérôme LEMAIRE, Conseiller Municipal, pour secrétaire.

DEL 30.06.2017-042 : Rénovation de l'entrée de la mairie – sollicitation du fonds de concours économies d'énergie de Quimperlé communauté

Une réflexion sur l'entrée de la mairie a été menée dans le cadre du réaménagement du bâtiment. Le projet prévoit en lieu et place de la porte actuelle un sas extérieur vitré et muni de portes automatiques.

Un des objectifs poursuivis dans la construction de ce sas est l'amélioration du confort énergétique.

Un certain nombre de postes de dépenses de cette opération sont éligibles au fonds de concours économies d'énergie de Quimperlé communauté :

- L'étanchéité : 3 365,32 €HT
- Les menuiseries extérieures : 34 000,00 €HT
- L'isolation du sol : 239,60 €HT
- Le lot électricité (éclairage basse consommation) : 2 875,20 €HT

Soit un montant total éligible de 40 480,12 €HT

Le fonds de concours économies d'énergie de Quimperlé communauté peut intervenir pour ce type de travaux à hauteur de 15% du montant HT dans la limite où le maître d'ouvrage en finance au moins 50% du montant HT. La commune n'ayant pas d'autre partenaire financier pour la réalisation de ce projet ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Approuve la réalisation de ces travaux estimés à un montant total de 40 480,12 €HT

Sollicite le fonds de concours de Quimperlé communauté pour la réalisation de ces travaux.

Autorise le maire à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Délibération adoptée à la majorité

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE MAIRE

YVES ANDRÉ

Reçu à la Préfecture
du Finistère le

1 - 7 JUIL. 2017